COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2023_32

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : 12/09/2023

<u>Présents</u>: MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, RACHON, RIVATON, PERROT, MAIRE, NAZZI, COUTURIER, PACHOUD, TANIOS

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BLANC Christine (Pouvoir à Mme PACHOUD),

Excusés: Mmes BLANC Christine, ORAND, LAURENCO, GLAZKOFF, M. DELOLY

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet: Modification du tableau des effectifs

Domaine d'intervention : Domaine d'intervention : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois/4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels

Considérant les besoins dans les services de l'Administration générale,

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants à compter du 01/10/2023 et la modification du tableau des effectifs permanents qui en découle :

SERVICE	POSTE	GRADE	ETP	NOMBRE
Administration générale	Chargé de communication	Tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif, de rédacteur et de technicien territorial	1	1
Administration générale	Chargé de l'Urba. et de l'état civil	Tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif, de rédacteur	1	2
Services scolaires et périscolaire	ATSEM	ATSEM principal de 2e classe, ATSEM principal de 1ère classe	1	1
Services scolaires et périscolaire	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2e classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1

Considérant les besoins occasionnels aux services périscolaires, garderie, école, CLSH, entretien des locaux et services techniques, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs non-permanents par la création des postes suivants pour une durée d'un an à compter du 01/10/2023 :

Poste	Grade	Durée hebdomadaire	
Agent restauration scolaire	Adjoint technique	6,5 H	
Agent restauration scolaire (renfort)	Adjoint technique	8 H	
Agent technique (cantine, garderie, ménage)	Adjoint technique	29 H	
Agent technique (cantine)	Adjoint technique	6,5 H	
Agent technique (cantine, ménage)	Adjoint technique	30 H	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	35 H	
Agent d'animation (cantine Mélusine)	Adjoint d'animation 4 H		
Agent technique (cantine, garderie Fauco.)	Adjoint technique	que 12h	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les créations de poste et la modification du tableau des effectifs permanents et non permanents qui en résulte,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour:

23

Contre: 0

Abstention: 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. Montélier, le 20/09/2023

e Maire,

nard VALLON